

# COMMUNE DE HUSSEREN-WESSERLING

## PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

### DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 DECEMBRE 2014

*Sous la présidence de Madame Jeanne STOLTZ-NAWROT, Maire*

Nombre de conseillers élus : 15

Nombre de conseillers en fonction : 15

Nombre de conseillers présents : 12

- Mme Jeanne STOLTZ-NAWROT	Maire	
- M. Raymond AST	1 <sup>er</sup> Adjoint	
- M. Claude LENDARO	2 <sup>e</sup> Adjoint	
- M. Rezak OU-SAÏDENE	3 <sup>e</sup> Adjoint	
- M. Gérard STERKLEN	4 <sup>e</sup> Adjoint	
- Mme Isabelle HOFSTETTER	Conseillère Municipale	absente excusée
- Mme Clélia RODRIGUES	Conseillère Municipale	
- M. Hervé BINDLER	Conseiller Municipal	
- M. Jean HERRGOTT	Conseiller Municipal	
- M. Jean-Marc EVEILLE	Conseiller Municipal	
- M. Claude BURGUNDER	Conseiller Municipal	
- Mme Michèle FISCHER	Conseillère Municipale	
- Mme Isabelle MIERAL	Conseillère Municipale	absente excusée, proc. à C. BURGUNDER
- M. Christophe PEDUZZI	Conseiller Municipal	absent excusé, proc. à J. STOLTZ-NAWROT
- M. Thierry CORDIER	Conseiller Municipal	

#### Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 octobre 2014
2. Chasse communale
  - A) Admission des candidatures aux adjudications du 16 janvier 2015 des lots n° 3 "Tête des Allemands" et n° 4 "Belacker"
  - B) Constitution de la Commission de Dévolution (2<sup>e</sup> lecture)
3. Renouvellement de l'adhésion à la Charte Natura 2000
4. Convention relative à la gestion de la forêt de l'église avec le Conseil de Fabrique
5. Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement – exercice 2015
6. Approbation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS)
7. Cimetière communal : mise en place d'un règlement et fixation du tarif des concessions des cavurnes
8. Divers
  - A. EcoSacs
  - B. Nouveau mode de fonctionnement du Conseil Municipal
  - C. Honorariat de M. Bernard STEIGER
  - D. Remerciements
  - E. Vœux du Nouvel An
  - F. Fête des Seniors 2015
  - G. Prochaines réunions
  - H. Maison Communale

- I. Journée d'information de l'O.N.F.
- J. Allée des Bruyères
- K. Sécurité

Madame le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20 h.

### **POINT N° 1 – Approbation du procès-verbal de la séance du 3 octobre 2014**

Le procès-verbal, expédié à tous les membres, est commenté par Mme le Maire et adopté à l'unanimité.

### **POINT N° 2 – Chasse communale**

#### **A) Admission des candidatures aux adjudications du 16 janvier 2015 des lots n° 3 "Tête des Allemands" et n° 4 "Belacker"**

Mme le Maire fait part des avis de la 4 C (Commission Communale Consultative de la Chasse) qui s'est tenue ce jour à 18 h, à savoir :

#### ***Lot n° 3 – Tête des Allemands***

Candidats	Avis	Commentaires
M. Jean-Bernard LIMBACH 88160 LE MESNIL	FAVORABLE	RAS
M. Dominique CARON 68830 ODEREN	FAVORABLE	RAS
M. Hervé TRAMPOL Association L'Union du Sotre 88340 LE VAL D'AJOL	FAVORABLE	Demande de complément : Extrait du casier judiciaire des associés
M. Noël ANDRES 68470 MOLLAU	FAVORABLE	Exerce son droit de priorité

#### ***Lot n° 4 – Belacker***

Candidats	Avis	Commentaires
M. Dominique CARON 68830 ODEREN	FAVORABLE	RAS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **approuve**, à l'unanimité, les candidatures ci-dessus.

#### **B) Constitution de la Commission de Dévolution (2<sup>e</sup> lecture)**

Par délibération du 3 octobre 2014, point n° 2, le Conseil Municipal a désigné les membres de la Commission de Dévolution à main levée. Or, les membres de cette commission doivent être élus à bulletin secret. Aussi, Mme le Maire demande aux conseillers de procéder à une nouvelle élection.

La Commission Communale de Dévolution attribue le droit de chasse sur les lots communaux dans les conditions fixées par le cahier des charges en cas d'adjudication, d'appel d'offres ou de cession en cours de bail.

Elle est composée, en plus du Maire qui en est le président ou son représentant, de 3 membres titulaires et de 3 membres suppléants. Le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations et le Trésorier de la Commune peuvent être invités à titre consultatif.

Vu l'article 7.1 du cahier des charges des chasses communales annexé à l'arrêté préfectoral n° 2014183-0004 du 2 juillet 2014 pour la période du 2 février 2015 au 1er février 2024, le Conseil Municipal,

- **décide**, à l'unanimité, de voter à bulletin secret.

Une seule liste est présentée.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de votants .....	: 12 + 2 procurations
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne .....	: 14
Nombre de bulletins blancs ou nuls .....	: 1
Nombre de suffrages exprimés .....	: 13

Les Conseillers Municipaux suivants ayant obtenu la majorité absolue sont désignés :

**Président de la Commission de Dévolution :**

- **Mme STOLTZ-NAWROT Jeanne, Maire**

**Les 3 délégués titulaires sont :**

- **M. BINDLER Hervé**
- **M. BURGUNDER Claude**
- **M. PEDUZZI Christophe**

**Les 3 délégués suppléants sont :**

- **M. STERKLEN Gérard**
- **M. CORDIER Thierry**
- **M. LENDARO Claude**

### **POINT N° 3 – Renouvellement de l'adhésion à la Charte Natura 2000**

Lors de la Commission Communale Réunie du 21 novembre 2014, Mme Karine JUNG, coordinatrice du réseau Natura 2000 du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges, a présenté le dispositif Natura 2000 qui englobe les lots de chasse la "Tête des Allemands" et le "Belacker".

Cette charte, échue depuis mai 2014, ouvre droit à une exonération de la taxe foncière.

Après avoir pris connaissance du contenu de la charte Natura 2000 de la Zone de Protection Spéciale (désignée au titre de la directive européenne Oiseaux) **FR4211807 « Hautes-Vosges, Haut-Rhin »** et des engagements qui y sont associés et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **décide** d'adhérer à la charte Natura 2000 pour les propriétés communales incluses dans le site ;
- **interdit** l'agrainage sous quelque forme que ce soit, y compris le Kिरrung, dans les zones classées en Natura 2000 ;
- **autorise** Mme le Maire à signer l'acte d'adhésion à adresser à la Direction Départementale des Territoires du Haut-Rhin ;
- **sollicite** l'exonération de la taxe sur le foncier non bâti concernant les terrains pour lesquels la Commune a adhéré à la charte.

#### **POINT N° 4 – Convention relative à la gestion de la forêt de l'église avec le Conseil de Fabrique**

Le Conseil de Fabrique possède 5ha 8a 22ca de forêt intitulée "forêt de l'église". Cette forêt, affectée à la production de bois d'œuvre résineux et de bois de chauffage feuillu, bénéficie d'un aménagement forestier géré par l'Office National des Forêts.

La Commune de HUSSEREN-WESSERLING s'occupe de la gestion de la forêt au même titre que la forêt communale. Il y a donc lieu d'établir une convention de partenariat entre la Commune et le Conseil de Fabrique.

Après avoir écouté les explications de Mme le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **approuve** les termes de la convention à intervenir avec le Conseil de Fabrique,
- **autorise** Mme le Maire à signer cette convention.

#### **POINT N° 5 – Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement – exercice 2015**

Conformément aux dispositions extraites de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence de l'adoption du budget avant cette date, le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée ci-dessus doit préciser le montant et l'affectation des crédits.

Après avoir écouté les explications de Mme le Maire, le Conseil Municipal, par 13 voix pour et 1 abstention, autorise le Maire,

- **à engager** des dépenses d'investissement dès avant le vote du Budget Primitif 2015 à hauteur de 25 % de l'investissement (434 308,09 €) de l'exercice 2014 comme suit :

CH 20		
2031	frais d'études	5 000,00 €
CH 21		
21578	autre matériel et outillage de voirie	1 000,00 €
2158	autres installations, matériel et outillage techniques	3 000,00 €
2188	autres immobilisations corporelles	1 000,00 €
CH 23		
2313	constructions	20 000,00 €
2315	installations, matériel et outillage techniques	78 577,00 €
		<hr/>
		108 577,00 €

#### **POINT N° 6 – Approbation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS)**

M. Raymond AST, Adjoint chargé de la sécurité, rappelle au Conseil Municipal que la loi du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile vient renforcer et préciser le rôle du Maire en cas de crise majeure et rend obligatoire l'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) tel que présenté lors de la Commission Communale Réunie sur la Sécurité le 25 septembre 2014.

Ce plan regroupe l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection de la population. Il détermine, en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes, fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, recense les moyens disponibles et définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population.

Le PCS comprend un certain nombre de documents qui devront être réactualisés régulièrement.

Après avoir pris connaissance de ce document et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **approuve** le Plan Communal de Sauvegarde,
- **précise** que, conformément à l'article L.2212 relatif aux pouvoirs de police du Maire, le présent document fait l'objet d'un arrêté municipal pour son entrée en vigueur.

### **POINT N° 7 – Cimetière communal : mise en place d'un règlement et fixation du tarif des concessions des cavurnes**

#### **A) Mise en place d'un règlement**

Mme le Maire donne lecture du projet du règlement du cimetière communal. Elle présente les principales dispositions contenues dans ce projet préalablement transmis à chaque Conseiller Municipal.

Ce règlement fixe :

- les dispositions générales,
- les modes de sépultures,
- les concessions,
- la reprise des concessions perpétuelles considérées abandonnées.

Mme le Maire propose de retirer le point " c) Le jardin du souvenir " du chapitre 2 du règlement concernant les modes de sépultures.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **décide d'adopter** le règlement du cimetière dans les conditions exposées.

#### **B) Fixation du tarif des concessions des cavurnes**

Lors de la Commission Communale Réunie du 7 novembre 2014, il a été constaté qu'il y aurait de la place pour créer 5 cavurnes au cimetière (dimensions 0,60 m X 0,60 m) pouvant accueillir quatre urnes chacune.

Afin de pouvoir attribuer des concessions pour ces cavurnes, il convient de fixer un prix pour 15 ans et pour 30 ans.

Le Conseil Municipal, après discussion, à l'unanimité,

- **fixe** le tarif des concessions des cavurnes à : 400 € pour 15 ans  
600 € pour 30 ans

### **POINT N° 8 – DIVERS**

#### **A. EcoSacs**

La distribution des EcoSacs est programmée les vendredi 9 et samedi 10 janvier 2015. Les Conseillers Municipaux disponibles peuvent s'inscrire sur le planning.

## **B. Nouveau mode de fonctionnement du Conseil Municipal**

Les secrétaires de mairie ont suivi une formation sur le Conseil Municipal en novembre. Il y a lieu de modifier certains points. Pour l'ordre du jour du Conseil Municipal, le nouveau mode de fonctionnement est le suivant :

1. Désignation du secrétaire de séance  
valide le procès-verbal en plus du Maire.
2. Adoption du procès-verbal de la séance précédente  
idem à avant.
3. Délégations du Conseil Municipal au Maire : informations sur les décisions prises  
donne toutes les précisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations.

## **C. Honorariat de M. Bernard STEIGER**

M. Bernard STEIGER a été nommé Maire Honoraire par arrêté préfectoral n° 2014316-0015 en date du 12 novembre 2014.

## **D. Remerciements**

Camille et Geoffrey LENOIR pour l'attention témoignée à l'occasion de leur mariage.

## **E. Vœux du Nouvel An**

La réception du Nouvel An est fixée au samedi 10 janvier 2015 à 18 h à la Salle Polyvalente.

## **F. Fête des Seniors 2015**

Mme le Maire remercie tout d'abord toutes les personnes qui se sont associées à la préparation et à la participation de la fête des Seniors du 5 décembre.

Elle suggère ensuite de retenir dès à présent une date pour celle de l'année prochaine.

La date retenue est le samedi 12 décembre 2015.

## **G. Prochaines réunions**

Samedi 20 décembre 2014 : Commission Urbanisme.

Vendredi 23 janvier 2015 : Conseil Municipal ou Commissions Communales Réunies.

## **H. Maison Communale**

M. Claude LENDARO fait savoir au Conseil Municipal que les gouttières et le chapeau de la cheminée ont été changés. Un nettoyage intérieur a également été entrepris.

## **I. Journée d'information de l'ONF**

MM. Gérard STERKLEN et Hervé BINDLER ont participé à une journée d'information "Elus, forêt, bois : les essentiels pour agir" le 9 décembre à BITSCHWILLER-LES-THANN.

Ils ont constaté le résultat après le passage d'une coupe de bois mécanisée et visité des îlots tests de 5 m par 5 m qui ont été mis en place dans une sapinière de la forêt communale (afin de sensibiliser les chasseurs) où poussent de jeunes sapins alors qu'ailleurs ils sont mangés par les animaux.

## **J. Allée des Bruyères**

M. Claude LENDARO annonce au Conseil Municipal que les travaux d'enrobés de l'Allée des Bruyères sont terminés. Il reste seulement un problème au niveau du fossé.

Le Conseil Municipal demande à revoir ce point lors d'une prochaine Commission Travaux.

### **K. Sécurité**

M. Raymond AST informe le Conseil Municipal que la signalisation routière a été faite et que le plan de circulation sur le parking de l'église est respecté par les parents.

Les premiers résultats des radars pédagogiques seront connus lundi prochain, 15 décembre.

**Aucun Conseiller n'ayant plus de question à poser, la séance est levée à 21 h 30.**

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA SEANCE DU 12 DECEMBRE 2014**

<b>NOM - Prénom</b>	<b>Qualité</b>	<b>Signature</b>	<b>Procuration</b>
STOLTZ- NAWROT	Jeanne	Maire	
AST	Raymond	1 <sup>er</sup> Adjoint	
LENDARO	Claude	2 <sup>e</sup> Adjoint	
OU-SAÏDENE	Rezak	3 <sup>e</sup> Adjoint	
STERKLEN	Gérard	4 <sup>e</sup> Adjoint	
HOFSTETTER	Isabelle	Conseillère Municipale	<b>Absente excusée</b>
RODRIGUES	Clélia	Conseillère Municipale	
BINDLER	Hervé	Conseiller Municipal	
HERRGOTT	Jean	Conseiller Municipal	
EVEILLE	Jean-Marc	Conseiller Municipal	
BURGUNDER	Claude	Conseiller Municipal	
FISCHER	Michèle	Conseillère Municipale	
MIERAL	Isabelle	Conseillère Municipale	<b>Absente excusée, procuration à Claude BURGUNDER</b>
PEDUZZI	Christophe	Conseiller Municipal	<b>Absent excusé, procuration à J. STOLTZ-NAWROT</b>
CORDIER	Thierry	Conseiller Municipal	